



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2025-04

### BILAN 2024 DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2024-2028 VALANT BILAN GLOBAL DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 mars 2025 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Vu l'avis favorable du bureau du conseil d'administration émis le 17/02/2025,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le bilan d'activité 2024 qui lui est présenté, en sa double fonction de rapport annuel d'activité et de bilan annuel de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 signé entre le Parc national de la Vanoise et le ministère en chargé de l'écologie.**

Le directeur de l'établissement public du Parc National de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R 331-35 du code de l'Environnement.

Adoptée à Frontenex, le 11 mars 2025

La Présidente du conseil d'administration,



Rozenn HARS



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax: +33 (0)4 79 96 37 18

www.vanoise-parcnational.fr • info@vanoise-parcnational.fr